

POINT DE VUE

Le Monde 20/6 p. 1

Une Charte européenne, oui, mais laquelle ?

par Robert Badinter

C'EST au Conseil européen de Cologne, en juin 1999, sous la présidence allemande, que fut prise la résolution de « réunir les droits fondamentaux en vigueur au niveau de l'Union dans une charte, de manière à leur donner une plus grande lisibilité ». L'initiative était heureuse. L'Union européenne est une communauté de valeurs autant que d'intérêts. A l'heure de l'élargissement, il est bienvenu qu'elle rappelle clairement les principes sur lesquels elle est fondée. Cette proclamation est particulièrement utile au regard de la situation politique en Autriche. En approuvant la Charte des droits fondamentaux, le gouvernement et le Parlement autrichiens conforteront leur engagement de les faire respecter dans leur Etat, conformément d'ailleurs aux principes déjà inscrits dans la Constitution autrichienne.

Si l'utilité de la Charte des droits fondamentaux apparaît ainsi certaine, les difficultés que soulève son élaboration n'en sont pas moins importantes. La première est relative au

contenu de la charte : il faut déterminer les droits que l'UE reconnaît comme fondamentaux. A cette fin a été décidée, à Cologne, la création d'une grande commission dénommée « enceinte », chargée d'élaborer le projet de Charte des droits fondamentaux. La composition en a été fixée à Tempere. Elle réunit, outre un représentant de la Commission européenne, soixante et un membres, dont quinze représentants des chefs d'Etat ou de gouvernement, seize membres du Parlement européen et trente membres des Parlements nationaux (deux par Etat). Prenant le nom de « convention », cette commission a élu comme président Roman Herzog, ancien président de la RFA et ancien président de la Cour constitutionnelle allemande.

*Lire la suite page 18
et nos informations page 2*

Robert Badinter, ancien ministre de la justice, ancien président du Conseil constitutionnel, est sénateur (PS) des Hauts-de-Seine.

UNION EUROPÉENNE Trois sujets dominent le sommet européen de Feira, au Portugal, qui a débuté lundi 19 juin : la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de mener

à bien la réforme des institutions en vue de l'élargissement, les négociations d'adhésion avec les pays candidats, la mise en place des organes de la défense européenne et ses relations

avec l'OTAN. ● LA FRANCE, après le Portugal, va prendre la présidence de l'Union le 1^{er} juillet. ● L'AUTRICHE pourrait perturber l'ordre du jour en réclamant une levée des sanctions bi-

latérales qui la frappent depuis la participation du mouvement de Jörg Haider au gouvernement de Vienne. ● UN COMPROMIS sur la fiscalité de l'épargne semblait se dessiner entre

les ministres des finances qui imposent un échange d'information sur les revenus des non-résidents et une levée du secret bancaire. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

L'Autriche et la fiscalité au sommet de Feira

Les Quinze se retrouvent au Portugal pour tenter de donner un nouveau souffle aux négociations communautaires. L'ordre du jour risquait d'être perturbé par le chancelier Schüssel, qui réclame une levée des sanctions contre son pays et par l'harmonisation des taxes sur l'épargne

SANTA MARIA DA FEIRA (Portugal)

de notre envoyé spécial

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se sont retrouvés, lundi 19 juin, à Feira, près de Porto, pour un sommet européen très symbolique qui devrait marquer une relance des grandes négociations européennes en cours, mais qui n'est pas conçu comme devant favoriser des avancées concrètes (le Monde daté 17-18 juin). Sur les sujets qui dominent l'agenda de l'Europe - la conférence intergouvernementale (CIG) chargée de mener à bien la réforme des institutions en vue de l'élargissement ; les négociations d'adhésion avec les pays candidats ; la mise en place des organes de défense européenne et ses relations avec l'OTAN -, Feira constitue l'occasion de trouver un nouveau souffle avant une période dont

chacun sait qu'elle va mettre à rude épreuve la cohésion communautaire.

Situé à la charnière des présidences portugaise et française (qui débutera le 1^{er} juillet), ce sommet européen permettra de célébrer officiellement l'entrée de la Grèce au sein de l'Union monétaire programmée pour janvier 2001, d'accueillir le président sud-africain Thabo Mbeki, et de passer en revue les grands sujets du moment (Russie, Balkans, suivi des conclusions du sommet de Lisbonne s'agissant de l'économie de la connaissance et de l'exclusion sociale, sécurité alimentaire, débat sur la taxation de l'épargne, Charte des droits fondamentaux).

L'ordre du jour des travaux pourrait cependant être « pris en otage » par la question autrichienne : la présidence portugaise s'est efforcée d'allumer des contre-

feux en rappelant que ce problème ne relève pas du Conseil européen, puisqu'il s'agit de sanctions bilatérales imposées par quatorze pays de l'Union au quinzième, mais le risque de voir le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, réclamer avec force la fin de l'ostracisme frappant son pays n'est pas écarté.

PHASE D'INTROSPECTION

Feira se déroule surtout à une période-charnière de la construction communautaire. Il y a bien des années que l'Europe n'a pas traversé une telle phase d'introspection, sur son identité et ses finalités, nourrie par Jacques Delors, Joschka Fischer, François Bayrou ou Alain Juppé. L'Europe fonctionne mal et, même si la crise n'est pas aussi grave que les eurosceptiques aiment à le souligner, l'Union est perçue comme opaque et technocratique et la règle de l'unanimité

des Quinze ralentit le processus de l'intégration.

Le quasi-doublement à terme du nombre des Etats membres commande de se doter d'outils neufs : extension du nombre des sujets passant de la règle de l'unanimité à celle de la majorité qualifiée ; libéralisation de la pratique des « coopérations renforcées » (la possibilité de constituer une avant-garde). Ces changements sont redoutés par les pays qui ne souhaitent pas un approfondissement de l'intégration et par ceux qui craignent d'être séparés à jamais des « avant-gardes ».

C'est tout l'enjeu et l'exercice à haut risque que constitue la conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'adapter les institutions européennes à la « grande Europe ». D'ores et déjà, la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède, marquent leurs distances à propos

des coopérations renforcées et de l'extension du vote à la majorité qualifiée, et Londres est plus que réservée s'agissant de la Charte des droits fondamentaux. Au sud, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, craignent l'institutionnalisation d'une Europe à deux vitesses qui pourrait déboucher sur une baisse des bénéfices de la « manne » communautaire (élargissement oblige), c'est-à-dire les Fonds structurels.

L'ARME ABSOLUE

A Paris, on espère que le premier ministre britannique, Tony Blair, tient trop à son image d'Européen et à la capacité d'influence de la Grande-Bretagne en Europe, pour prendre le risque de faire capoter la CIG. C'est le même raisonnement qui est suivi - sans trop y croire cependant - s'agissant du blocage britannique dans le dossier

de la taxation de l'épargne. A toutes fins utiles, l'Elysée, Matignon et le Quai d'Orsay ont abouti à la conclusion que la France n'a pas d'autre option que de dramatiser progressivement les enjeux : l'échec de la CIG, qui serait aussi celui de la présidence française, sonnerait le glas de la stratégie d'élargissement. Parce qu'une telle issue aurait des conséquences gravissimes, les coopérations renforcées sont désormais présentées comme l'arme absolue. Si certains pays prennent le parti de bloquer le processus communautaire, qu'ils prennent garde !, commence-t-on à dire à Paris, où certains hauts responsables n'hésitent pas à envisager la possibilité de conclure un accord intergouvernemental à six ou sept pays, y compris dans le domaine institutionnel.

L. Z.

Le Monde 20/6 p. 2
Chris Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures

« Nous devons définir ce qu'est la dimension européenne »

ANCIEN CHEF DU PARTI conservateur britannique et dernier gouverneur de Hongkong, Chris Patten a des prérogatives en concurrence avec celles du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Javier Solana. Chris Patten veut mettre de l'ordre dans la politique d'aide extérieure de l'Union.

« On vous prête des propos peu amènes à l'encontre de la fonction de haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune... »

Il ne s'agit pas d'une critique du haut représentant pour la PESC, mais il y a manifestement des problèmes institutionnels dans la politique dont nous essayons de mettre en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune. Pour réussir, la PESC ne doit pas seulement avoir une base intergouvernementale. Il est vrai que la politique étrangère est un aspect essentiel de l'expression de la souveraineté de tout pays, et la force motrice de la PESC est et restera celle de gouvernements démocratiquement élus dans les Etats membres. Pour autant, la Commission a compétence pour mettre en œuvre une large part de cette politique.

- Qui, des gouvernements ou de la Commission, doit exercer le leadership ?

- Nous avons en Europe une spécificité en termes de sécurité, ce que le débat actuel sur le bouclier antimissile envisagé par les Américains montre bien : les Américains pensent que l'investissement dans la technologie permet de tenir les dangers à distance. Nous, nous regardons le monde d'un angle différent : nous pensons que nous devons essayer de « projeter la stabilité ». Pour cela, nous avons besoin de la myriade de compétences que les Etats

membres ont conféré à la Commission. Si la PESC doit être un instrument plus fort qu'une simple politique européenne de coopération, l'action intergouvernementale doit être épaulée par l'action communautaire. Je ne dis pas que le rôle de la Commission doit être plus important, mais elle doit pouvoir exercer les compétences qui sont les siennes, ce qui signifie que son rôle doit être reconnu.

- Cette vision d'une Commission devenant le « gouvernement de l'Europe », qui était celle de Romano Prodi, le président de la Commission, manifestement, les Etats n'en veulent pas.

- Lorsque nous disons « nous », « l'Europe », que voulons-nous dire ? Bien sûr, nous reconnaissons que nous devons abandonner une partie de notre souveraineté de façon à faire les choses plus efficacement. La question n'est donc pas celle d'une quelconque institution fédérale rendant des pouvoirs aux Etats-nations, mais celle de savoir quels pouvoirs ces Etats sont prêts à céder à une structure gouvernementale centrale. Je n'ai pas de problème avec l'idée que la Commission doit agir comme un gouvernement. Ce n'est pas le « gouvernement de l'Europe », c'est seulement un instrument qui a vu le jour par les traités, c'est-à-dire par les Etats membres, et à qui ont été confiées des responsabilités.

- Pensez-vous que les chefs d'Etat et de gouvernement aient bien mesuré les conséquences de l'élargissement ?

- Oui, mais il est vrai que l'« héroïsme » de cette décision a été rapidement suivi par la réalisation de l'énormité des conséquences qu'elle impliquait. Cela renvoie à ce que j'appelle le « problème britannique », encore qu'il devienne rapidement le problème de tout le

monde. En d'autres termes : à quoi sert l'Union et quelle est exactement la nature du contrat institutionnel que nous avons signé ? Ce que l'élargissement nous oblige à faire, ce n'est pas seulement de définir le cadre politique de notre coopération, mais aussi de tomber d'accord sur ce qu'est exactement la dimension européenne de ce contrat. J'ai longtemps pensé qu'il était dangereux pour nous, Européens, de tenter de définir cette dimension. Depuis que je suis commissaire européen, je pense que si nous ne le faisons pas, les eurosceptiques et les nationalistes les plus réactionnaires vont en dresser une vision cauchemardesque, rendant ainsi tout progrès très incertain.

- Le chef de la diplomatie allemande, Joschka Fischer, a tenté de répondre à ce défi.

- Comment définir le terme de fédération ? Les Allemands en ont une idée très claire : il s'agit de la dévolution des pouvoirs, et du niveau politique où ceux-ci sont exercés. Pour les Britanniques, une fédération, cela signifie placer la Grande-Bretagne dans les « Etats-Unis d'Europe ». Je suis d'accord avec Joschka Fischer : ce dont nous avons besoin, c'est d'une sorte de contrat constitutionnel disant clairement ce qui doit relever des Etats-nations, et ce qui doit être cédé à un « centre », quel que soit son nom : « confédération », « association constitutionnelle », que sais-je... Ce qui est sûr, c'est qu'il faut que cette répartition des tâches soit rendue plus claire pour les opinions publiques, si les gouvernements veulent continuer à obtenir leur soutien. »

Propos recueillis par
Laurent Zecchini